

RAPPORT ANNUEL 2018

UN PLUS  
POUR LA  
**PROTECTION**

UN PLUS  
POUR LA  
**PROFESSION**



**Chambre  
de la sécurité  
financière**



# TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	3
Membres du conseil d'administration	4
Rapport de gouvernance	6
Message de la présidente et chef de la direction	8
Structure organisationnelle	10
Équipe de direction	11
Développement professionnel et qualité des pratiques	12
Outils de communication	15
Déontologie et éthique professionnelle	17
Comité de discipline	20
Membres du comité de discipline	27
Profil des membres	28
Assemblée générale annuelle 2018	31
États financiers	34



## MISSION

## VISION

La Chambre de la sécurité financière (CSF) a pour mission d'assurer la protection du public en veillant à la formation continue obligatoire, à la déontologie et à la discipline de ses quelque 32 000 membres que sont les conseillers en sécurité financière, les conseillers en assurances et rentes collectives, les planificateurs financiers\*, les représentants en épargne collective et les représentants en plans de bourses d'études.

\* Pour les planificateurs financiers, la Chambre ne veille qu'à la déontologie et à la discipline.

La Chambre de la sécurité financière est pleinement reconnue pour l'encadrement et le développement des pratiques exemplaires de ses membres, contribuant ainsi au soutien de la confiance du public envers les services financiers.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2018 aura sans conteste été une année charnière dans les réflexions entourant la modernisation du cadre législatif du secteur financier. Au terme des travaux parlementaires entourant le projet de loi 141, nous sommes fiers d'avoir été entendus sur la nécessité de maintenir notre mission d'autoréglementation, un modèle reconnu et innovant qui agit en amont pour favoriser la protection du public et susciter l'excellence dans la prestation des services auprès des consommateurs.

Dans le contexte changeant des technologies et moyens de communication, où l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives d'affaires dans de nombreux secteurs de l'activité humaine, nous devons être vigilants et témoigner de notre expertise pour assurer la prise en compte des intérêts du public dans l'instauration des nouvelles façons de faire, dont certaines initiées dans la nouvelle loi 141. Entre autres, le service-conseil en assurance n'étant plus exclusif aux professionnels dûment formés et encadrés, il importe de veiller à ce que la réglementation en matière de produits et services financiers soit suffisante et propre à assurer la protection des plus vulnérables dans ce secteur particulièrement complexe pour grand nombre de consommateurs.

Voilà donc pourquoi, loin de nous confiner dans le passé, nous avons entrepris de nous rapprocher de nos membres pour mieux saisir les nuances et les contours de cet environnement changeant. Cette volonté s'est traduite par une restructuration de notre gouvernance qui s'appuiera sur de nouveaux lieux d'échange et de réflexion avec la mise en place de deux comités constitués de membres experts qui veilleront à nous guider sur ces aspects fondamentaux de notre mission : la vigie réglementaire et la conformité des pratiques, de même que la formation continue de nos membres. Nous comptons ainsi rester à l'affût des tendances afin de faciliter l'adaptation de notre secteur de l'industrie et de mieux faire valoir notre position auprès des décideurs et des diverses parties prenantes dans ce grand chantier qui vient tout juste de s'amorcer.

La mission première de la CSF est de protéger le public. Nous le faisons, forts de l'expertise de nos membres et des divers outils que nous mettons à leur disposition pour qu'ils puissent œuvrer selon de hautes normes de qualité. À l'aube du 20<sup>e</sup> anniversaire de la CSF, nous nous tournons non seulement vers l'avenir mais aussi vers le passé pour remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à édifier cette institution et qui ont construit le sceau de qualité «100 % CSF».

Permettez-moi de remercier tout particulièrement les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien indéfectible et leur grande contribution dans les différentes réflexions stratégiques du conseil et de ses instances. Un merci tout spécial au personnel de la Chambre et à notre présidente et chef de la direction, M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley, pour leur énergie contagieuse et leur engagement de tous les instants en cette période qui fut particulièrement importante pour l'avenir de la profession. Mes sincères remerciements s'adressent aussi à nos membres et à nos partenaires, dont le professionnalisme et la collaboration ont rejailli sur la force de notre institution et qui font en sorte que c'est avec confiance et détermination que nous entamerons l'année 2019.



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'André Di Vita'.

**André Di Vita**  
Président du conseil d'administration

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2018

## 8

ADMINISTRATEURS  
ÉLUS PAR LES MEMBRES

PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION



**André Di Vita**  
Assurance collective  
de personnes

PREMIER  
VICE-PRÉSIDENT



**Gino-Sébastien Savard**  
B.A., A.V.A.  
Assurance de personnes



**Sylvain De Champlain**  
A.V.A., Pl. Fin.  
Courtage en épargne  
collective



**Charles Drolet**  
Courtage en épargne  
collective

DIRECTION

PERMANENCE



**M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley**  
Présidente et chef  
de la direction

PERMANENCE



**Nancy De Bruyn**  
Directrice principale -  
ressources humaines  
et affaires corporatives  
Secrétaire



**Shirley Marquis**  
A.V.C., MBA, Pl. Fin.  
Assurance de personnes  
**Présidente du comité  
de la formation et  
du développement  
professionnel**



**Alain C. Roy**  
B.B.A., A.V.C.  
Élu lors de l'assemblée  
générale de la CSF



**Sophie Vallée**  
Courtage en plans de  
bourses d'études



**Jean-Philippe Vézina**  
Pl. Fin., M. Fisc.  
Planification financière

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2018

# +5

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS  
NOMMÉS PAR LE MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC

DEUXIÈME  
VICE-PRÉSIDENTE



**Paulette Legault**  
FCPA, FCGA, ASC  
Présidente du comité  
d'audit et finances



**M<sup>e</sup> Anne Côté**  
LL. B., DSA, IAS.A



**Georges E. Morin**  
IAS.A  
Président du comité des  
ressources humaines



**M<sup>e</sup> François D. Ramsay**  
LL.B.  
Président du comité de  
gouvernance et éthique



**M<sup>e</sup> Stéphane Rousseau**  
LL. B., LL. M., S.J.D.  
Président du comité  
de vigie réglementaire  
et de conformité  
des pratiques

# RAPPORT DE GOUVERNANCE

Conformément à sa mission, le conseil a la responsabilité générale d'encadrer et de superviser la conduite des affaires de la Chambre, de se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes, de munir la Chambre de plans stratégiques et de plans d'action et de veiller à ce que la conduite des affaires de la Chambre respecte les principes de déontologie et les lois applicables. Il veille également à ce que l'information financière qu'elle produit soit adéquate et fidèle.

En 2018, le conseil a tenu neuf séances au cours desquelles il a notamment procédé à la révision et à l'implantation d'une nouvelle structure de gouvernance, ainsi qu'à l'adoption des nombreuses politiques nécessaires à sa mise en œuvre. Plusieurs de ces politiques sont venues répondre aux plans d'action découlant des deux rapports d'inspection de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ont donné suite à des réflexions entreprises par le conseil durant les années précédentes.

Dans le contexte particulier entourant le projet de loi 141, le conseil a tenu aussi de nombreuses rencontres de réflexion qui ont mené à la production et la présentation d'un mémoire faisant état des préoccupations de la Chambre en matière de réforme des services financiers.

Pour s'acquitter au mieux de ses responsabilités, le conseil s'appuie sur les travaux de ses trois comités statutaires :

## COMITÉ D'AUDIT ET FINANCES

Le comité d'audit et finances (le « CAF ») s'intéresse et veille principalement à l'utilisation optimale des ressources matérielles et financières de la Chambre, à l'intégrité de l'information financière, à la mise en place de contrôles internes adéquats et efficaces, à l'audit externe et à la gestion des risques pour la Chambre.

En 2018, le comité a tenu quatre séances au cours desquelles il a notamment procédé à l'analyse et à la recommandation des dossiers suivants :

- L'étude des états financiers audités
- La politique d'acquisition de biens et services
- La politique sur les autres frais
- La politique de la sécurité de l'information
- Le plan de continuité des activités TI
- Le plan de classification des actifs informationnels
- Le budget d'opération pour l'année 2019

### 2018-2019

**Le comité est présidé par M<sup>me</sup> Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC**

M<sup>e</sup> Anne Côté, LL.B., DSA, IAS.A  
Shirley Marquis, A.V.C., MBA, Pl. Fin.  
Georges E. Morin, IAS.A  
Alain C. Roy, B.B.A., A.V.C.  
André Di Vita, invité

### 2017-2018

**Georges E. Morin, IAS.A**

M<sup>e</sup> Anne Côté, LL.B., DSA, IAS.A  
Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin., ASC  
Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC  
Shirley Marquis, A.V.C., MBA, Pl. Fin.  
André Di Vita, invité  
Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A., invité

## RAPPORT DE GOUVERNANCE

### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et éthique de la Chambre (le « CGE ») s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil et des comités du conseil, au recrutement des administrateurs indépendants de la Chambre ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances du conseil d'administration de la Chambre et des personnes concernées.

En 2018, le comité a tenu sept séances au cours desquelles il a notamment procédé à l'analyse et à la recommandation des dossiers suivants :

- Le *Manuel des politiques et règles de gouvernance de la CSF*
- L'évaluation des pratiques de gouvernance du conseil
- La révision du règlement intérieur
- La révision de la rétribution des administrateurs
- La Charte de délégation d'autorité
- Le profil des compétences des administrateurs
- La composition et les mandats des trois comités statutaires du conseil
- La composition et les mandats des deux comités non statutaires du conseil

#### 2018-2019

**Le comité est présidé par M<sup>e</sup> François D. Ramsay, LL.B.**

Sylvain De Champlain, A.V.A., Pl. Fin.

Charles Drolet

M<sup>e</sup> Stéphane Rousseau, LL.B., LL.M., S.J.D.

Sophie Vallée

André Di Vita, invité

#### 2017-2018

**M<sup>e</sup> François D. Ramsay, LL.B.**

M<sup>e</sup> Anne Côté, LL.B., DSA, IAS.A

Sylvain De Champlain, A.V.A., Pl. Fin.

Shirley Marquis, A.V.C., MBA, Pl. Fin.

M<sup>e</sup> Stéphane Rousseau, LL.B., LL.M., S.J.D.

Sophie Vallée

André Di Vita, invité

Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC, invitée

Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A., invité

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines de la Chambre (le « CRH ») s'intéresse principalement à la rémunération et aux autres conditions de travail des principaux directeurs de la Chambre et des employés, à la gestion des risques liés aux ressources humaines, à la sélection, aux critères et à l'évaluation de la performance des hauts dirigeants, ainsi qu'à la planification de la relève au sein de la Chambre.

Nouveau comité mis en place en juin 2018, le CRH a tenu deux séances au cours desquelles il a notamment procédé à l'analyse et à la recommandation des dossiers suivants :

- La politique sur la protection des renseignements personnels des employés et candidats à un emploi à la CSF
- L'analyse du plan de relève
- La recommandation de la nomination d'un nouveau syndic

#### 2018-2019

**Le comité est présidé par M. George E. Morin, IAS.A**

M<sup>e</sup> Anne Côté, LL.B., DSA, IAS.A

André Di Vita

Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC

Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

## L'ANNÉE DE TOUS LES DÉFIS!

Le moins que l'on puisse dire est que 2018 aura été une année de grands défis, tant à l'interne qu'à l'externe, où il nous a fallu redoubler d'ardeur pour assurer la prestation des services dans un contexte de remise en question de notre institution.

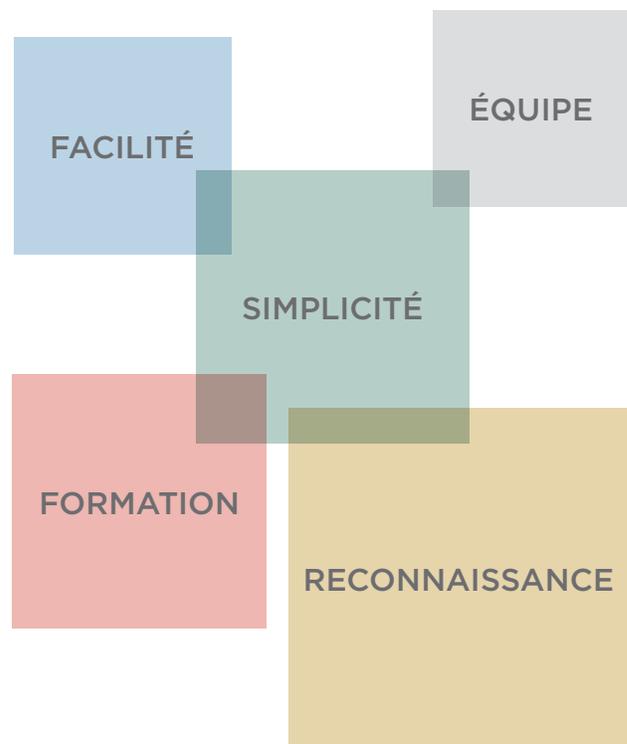
Avec, en toile de fond, la gestion des activités régulières de la Chambre et la mise en application des recommandations qui ont suivi l'inspection de l'AMF portant sur les années 2011-2014, la Chambre a dû s'investir considérablement dans les travaux liés à la révision de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF), lesquels ont conduit à l'adoption du projet de loi 141. À ces travaux s'est ajoutée, à la même période, une nouvelle inspection de l'AMF portant cette fois sur les années 2015-2017.

Devant une telle sollicitation des effectifs, il nous faut, d'entrée de jeu, remercier chaleureusement notre personnel et reconnaître que malgré ce contexte, la CSF a été une organisation performante, comme l'indiquent d'ailleurs diverses statistiques publiées dans ce rapport.

Bien malgré nous, la révision de la LDPSF a créé un climat d'incertitude autour des activités de la Chambre. Néanmoins, ce contexte difficile aura été l'occasion de mettre en lumière le rôle essentiel que joue la CSF dans le maintien de la confiance des Québécois à l'égard du secteur de la distribution de produits et services financiers. Ainsi, le dépôt par la CSF d'un mémoire étoffé et une prestation éloquente de nos représentants lors des audiences de la Commission parlementaire qui a étudié le projet de loi 141 ont attiré l'attention et le soutien de plusieurs influenceurs, individus et groupes, notamment les associations de protection des consommateurs, relativement à la véritable contribution de la CSF.

À la suite de ces travaux, nous avons procédé à un examen approfondi de nos activités. Ainsi, dès l'adoption du projet de loi 141, la CSF, avec ses administrateurs, l'ensemble du personnel et les membres, a effectué une vaste prise de conscience sur ses façons de faire, *Les chantiers CSF 2018*, pour s'assurer que notre organisation professionnelle continue de s'adapter aux changements de l'industrie.

De cet exercice de mobilisation se sont dégagés cinq maîtres-mots : simplicité, facilité, formation, reconnaissance et équipe. La CSF s'est fixé comme objectifs de simplifier ses façons de faire, de faciliter ses interactions avec ses partenaires et d'offrir des formations qui répondent encore davantage aux besoins des membres. De plus, il en est ressorti que tous les acteurs de l'industrie doivent faire équipe, travailler ensemble, tabler sur les synergies et coordonner leurs actions pour préserver et maintenir la confiance du public. En 2019, la CSF sera partie prenante de cette recherche de complémentarité et d'échanges.



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Parallèlement, les travaux de l'année 2018 ont fait ressortir une certaine méconnaissance de la véritable nature, de la véritable contribution et du caractère indispensable de notre institution. Force est d'admettre que l'immense travail accompli depuis 20 ans pour légitimer la profession de représentant n'a pas été suffisant pour la faire reconnaître comme il se doit. Tournée vers l'avenir, la CSF entend remédier à cette situation.

La CSF n'aurait pu terminer l'année 2018 comme elle l'a fait sans la contribution de plusieurs groupes et individus interpellés par sa mission de protéger le public. Au premier chef, le personnel de la Chambre qui, par son professionnalisme et sa résilience, a su maintenir les activités de manière exceptionnelle dans un contexte très exigeant. En second lieu, les membres du conseil d'administration pour leur implication, leur soutien et leur vision tout au long de l'année. Enfin, les 32 000 membres de la Chambre qui, chaque jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour protéger le patrimoine financier des Québécois. À tous, nous adressons nos plus sincères remerciements pour avoir contribué à préserver les fondements mêmes d'un système d'autoréglementation professionnelle qui fait l'envie chez nous et ailleurs.

Nous tenons aussi à souligner particulièrement l'apport de tous ceux qui sont intervenus pour faire ressortir les mérites de la CSF. La solidarité qui s'est exprimée en 2018 a mis en valeur l'importance d'être à l'écoute et de nous soutenir mutuellement, de nous coordonner et d'unir nos efforts.

Enfin, en entrevoyant l'avenir, il est important de réaliser que l'heure est venue de définir des zones de rapprochement et de créer des occasions de travailler ensemble pour donner aux Québécois des conseils, des produits et des services financiers dont ils seront fiers parce qu'ils répondent parfaitement à leurs besoins.

2018 aura jeté les bases pour la nouvelle année, une année au cours de laquelle la CSF apportera les ajustements nécessaires quant aux enjeux de performance et de valorisation auxquels sera confrontée l'industrie, notamment ceux en lien avec les développements technologiques. Nous profitons de l'occasion pour affirmer que la CSF fera tout en son pouvoir pour continuer d'offrir aux consommateurs le professionnalisme, en matière de produits et services financiers, auquel ils sont en droit de s'attendre de l'industrie, même si celle-ci est en mutation.

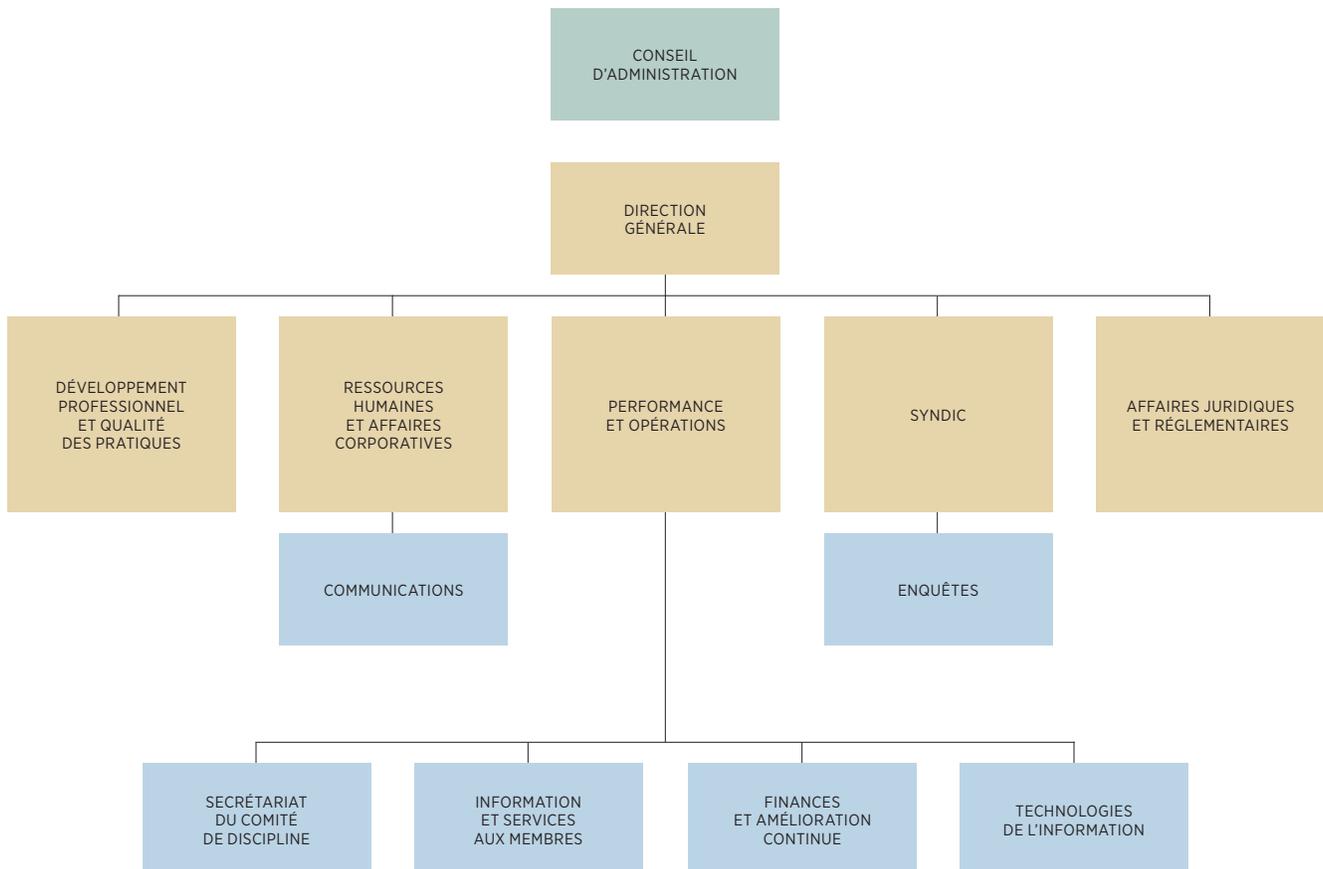
L'année 2018 a été l'année de tous les défis, mais une année qui a renforcé le bien-fondé et l'importance de notre mission : la protection du public.

2019 marquera les 20 ans de la CSF. Ensemble, assurons-nous que cette année marque aussi le début d'un temps nouveau pour la Chambre.



**M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley**  
Présidente et chef de la direction

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



# ÉQUIPE DE DIRECTION

---



**M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley**  
Présidente et chef  
de la direction



**M<sup>e</sup> Marc Beauchemin**  
Directeur – affaires juridiques  
et réglementaires  
Secrétaire par intérim du  
comité de discipline



**Julie Chevette**  
Directrice des communications



**Nancy De Bruyn**  
Directrice principale –  
ressources humaines  
et affaires corporatives  
Secrétaire



**Nathalie Lajeunesse**  
Directrice de l'information et  
des services aux membres



**M<sup>e</sup> Gilles Ouimet**  
Syndic



**Valérie Sauvé**  
CPA, CA  
Directrice – finances et  
amélioration continue

# DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET QUALITÉ DES PRATIQUES

**La protection des consommateurs de produits et services financiers nécessite sans contredit l'amélioration continue de la pratique professionnelle des conseillers membres de la CSF.**

## PRODÉONTO : LE DEUXIÈME COURS OBLIGATOIRE EN CONFORMITÉ SUIVIT SON COURS

Conçue par la CSF, la formation ProDéonto vise à maintenir et développer le professionnalisme des membres en favorisant la mise en pratique de leurs principales obligations déontologiques. Elle propose un parcours interactif stimulant et enrichissant, aborde des sujets pertinents et traite de thèmes d'actualité tels que le vieillissement de la clientèle, la finance comportementale, l'utilisation des médias sociaux et la protection des renseignements personnels à l'ère numérique. Au 31 décembre 2018, 10 201 membres avaient terminé ce cours obligatoire pour la période 2015-2019, pour un taux de satisfaction globale de 95 %.



TAUX DE  
SATISFACTION  
GLOBAL DES  
PARTICIPANTS

95%

## MISE À JOUR DES FORMATIONS EN LIGNE

Les formations 100 % CSF aident à développer les bons réflexes envers les consommateurs et donnent un sens pratique aux règles et obligations qui doivent être suivies. Élaborées par l'équipe de la Chambre, en collaboration avec des membres, des spécialistes en conformité, des professionnels et intervenants du secteur des services financiers, ces formations sont adaptées aux réalités de la pratique d'aujourd'hui. Elles font en sorte que le devoir de conseil et l'obligation de servir les clients au mieux de leurs intérêts soient au cœur du travail des membres.

En 2018, la CSF a procédé à la révision de six formations, tant de leur contenu que de leur présentation graphique, afin de les actualiser et de les rendre plus dynamiques, attrayantes et conviviales. Elles comportent notamment des exemples concrets, des jeux-questionnaires, des outils pratiques et des études de cas. De plus, la traduction en anglais de ces formations a été complétée.

### Les six formations révisées et bonifiées :

- Le préavis de remplacement démystifié
- Trois conseillers, une réalité : la conformité
- L'analyse des besoins d'assurance vie
- Les produits d'assurance vie
- L'analyse des besoins d'épargne
- Les produits d'épargne

La formation «Trois conseillers, une réalité : la conformité» met l'accent sur InfoDéonto, en permettant aux participants de découvrir cet outil disponible sur le site Web de la CSF. De plus, la formation intitulée «Semblables, mais différents : fonds distincts et fonds communs de placement», dont la conception avait débuté en 2017, a été complétée et traduite en anglais.

Soulignons que le processus de révision des formations de la CSF inclut l'analyse du nombre d'UFC et de matières accréditées, ce qui peut occasionner des changements au chapitre de la reconnaissance accordée par la CSF et l'IQPF.

Enfin, rappelons que la plateforme technologique utilisée par la CSF pour la diffusion de ses formations en ligne comporte de multiples avantages pour les participants :

- un catalogue de formations actualisé et un processus d'inscription simplifié
- une plateforme d'apprentissage modernisée et conviviale
- des tests et examens en ligne offrant de la rétroaction pour favoriser les apprentissages
- les dossiers UFC mis à jour en temps réel

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET QUALITÉ DES PRATIQUES

### NOUVELLES ACTIVITÉS RECONNUES

Conformément à la politique sur les activités de formation continue de la CSF, qui s'appuie sur des principes et des critères précis, la direction du développement professionnel et de la qualité des pratiques a reconnu pas moins de 1 716 nouvelles activités de formation continue au cours de 2018. Cela porte à 3 243 le total des activités de formation mises à la disposition des membres pour maintenir, approfondir ou mettre à jour leurs connaissances, leurs compétences et leurs habiletés professionnelles.



### SONDAGE SUR LA QUALITÉ DES ACTIVITÉS RECONNUES

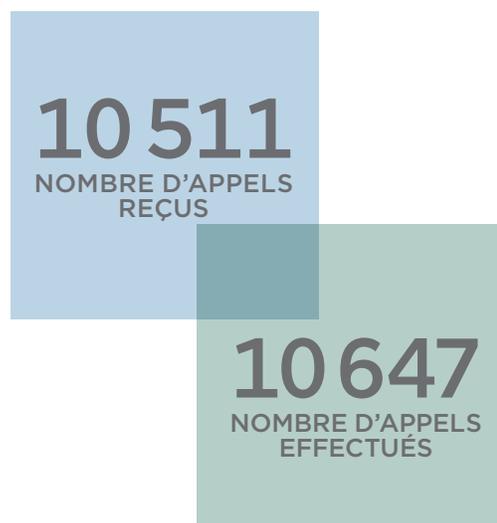
Soucieuse de recueillir l'avis des membres quant à la qualité des formations reconnues par la CSF et la compétence des formateurs qui les donnent, la CSF a déployé, en mars 2018, un sondage systématique lors de l'enregistrement des UFC par les membres. Au terme de l'année, sur la base d'un taux de réponse de 7,3 %, le taux de satisfaction moyen s'élevait à 88,5 %. La CSF entend, au cours de la prochaine année, sensibiliser les membres à l'importance d'exprimer leur opinion afin d'assurer une prestation conforme et de qualité des formations accréditées par la CSF.

### NOUVEAU : PROFIL DES COMPÉTENCES

Le profil des compétences est en quelque sorte le résultat de l'analyse de la profession telle que vue par des experts praticiens. Aussi appelé Référentiel des compétences, chaque profil présente l'inventaire des compétences requises pour exercer, soit en assurance de personnes, en assurances et rentes collectives, en épargne collective ou en plans de bourses d'études. Le Référentiel des compétences permettra entre autres à la CSF de mieux répondre aux attentes des membres en matière de développement professionnel continu et de faciliter le processus de reconnaissance des formations. Ce même référentiel permettra aussi aux conseillers de mieux cibler leurs besoins en matière de développement professionnel et d'ajouter des compétences pour exceller dans leur domaine d'expertise.

### CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES MEMBRES

Pas moins de quatre campagnes téléphoniques auront été réalisées en 2018 afin de sensibiliser les membres à leurs différentes obligations de formation professionnelle. Ces campagnes sont aussi des moments privilégiés pour répondre aux interrogations des membres, les informer sur les services et outils disponibles afin de faciliter la mise à jour de leurs connaissances et recueillir leurs attentes à l'égard des services de la CSF. Des efforts de communication ont également été consentis sur les diverses plateformes de communication de la CSF afin de promouvoir les formations 100 % CSF et InfoDéonto auprès des quelque 32 000 membres.



## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET QUALITÉ DES PRATIQUES

### RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

Afin de permettre à ses membres d'acquérir une expertise plus poussée dans leur domaine de pratique, la CSF octroie en exclusivité deux titres professionnels qui sont des gages d'expertise et de notoriété. Les titres assureur-vie certifié (A.V.C.) et assureur-vie agréé (A.V.A.) représentent les degrés de qualification les plus élevés et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un parcours universitaire de haut calibre.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également décernée par la CSF à la suite d'une formation universitaire permettant aux professionnels d'acquérir des connaissances de pointe dans ce domaine. De plus, certains cours de ce programme conduisent à trois attestations professionnelles, respectivement celle en assurance collective, celle en régime de retraite et celle en rémunération et gestion stratégique des ressources humaines.

#### TITRES DÉCERNÉS EN 2018

##### Assureur-vie agréé

---

Nick Giannone, A.V.A.

##### Assureur-vie certifié

---

Michel Marcotte, A.V.C.

Christine Drolet, A.V.C.

Claude Champagne, A.V.C.

---

#### DÉSIGNATION ET ATTESTATIONS PROFESSIONNELLES DÉCERNÉES EN 2018

##### Conseiller agréé en avantages sociaux

---

Serge Vidal, C.A.A.S.

Sandra Timma, C.A.A.S.

Daniel St-Onge, C.A.A.S.

Sébastien Poirier, C.A.A.S.

Sylvie Mercier, C.A.A.S.

Isabelle Tremblay, C.A.A.S.

Paul Gagné, C.A.A.S.

Jimmy Côté, C.A.A.S.

Jonathan Gosselin, C.A.A.S.

---

##### Attestation en assurance collective

---

Karine Savard

Dominique Chaumont

Isabelle Richer

Catherine Guyot

---

##### Attestation en régime de retraite

---

Kim LeBrasseur-Arcand

---

##### Rémunération et gestion stratégique des RH

---

Jimmy Côté

Mélanie Porlier

---

# OUTILS DE COMMUNICATION

Forte d'une année qui a fait appel à la complémentarité de ses ressources et nécessité une cohésion à toute épreuve, la CSF a continué à développer et à diffuser des outils visant principalement sa mission de protection du public et le professionnalisme de ses membres.

## FAVORISER LA COMPÉTENCE DES MEMBRES PAR DES FORMATIONS 100 % CSF

La formation continue des membres de la Chambre est l'un des piliers sur lesquels repose sa mission de protection du public. En 2018, le programme de formations 100 % CSF a été lancé et s'est déployé sur les différentes plateformes destinées spécifiquement aux professionnels afin de publiciser la grande qualité des formations offertes par la Chambre.

## LES FORMATIONS 100% CSF

## WWW.INFODEONTO.COM

Les actions de communication ont également englobé InfoDéonto, le site de référence en matière de conformité aux normes de la pratique.

## MAGAZINE CSF

L'équipe de la Chambre élabore chaque numéro du Magazine CSF afin d'informer les membres sur les enjeux de l'industrie et leur proposer des sujets d'actualité et des articles de fond pouvant améliorer leurs connaissances et leur compétence.



## INFOLETTRE CSF+ ET NEWS FLASH

L'infolettre CSF+ fait partie de la gamme d'outils de communication conçue pour offrir aux membres un accès à de l'information pertinente pour leur pratique. Ce média électronique permet de joindre les membres de façon hebdomadaire afin de leur rappeler leurs obligations déontologiques, notamment en matière de formation continue obligatoire.

Désireuse d'offrir à tous les professionnels des contenus de qualité axés sur les bonnes pratiques, la Chambre publie mensuellement le bulletin *News Flash* à l'intention de ses membres anglophones.



## MÉDIAS SOCIAUX

D'année en année, le nombre d'abonnés Facebook, LinkedIn et Twitter continue sa progression. La CSF y diffuse et relaie de l'information de qualité en lien avec la réalité des professionnels de l'industrie, ainsi que du contenu informatif pour aider les consommateurs à prendre en main leur santé et leur sécurité financières.



Au 31 décembre 2018

## OUTILS DE COMMUNICATION



### UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE QUI SOUTIENT LE CONSEIL PROFESSIONNEL

Depuis 2016, les campagnes publicitaires positionnent la CSF comme étant un symbole de santé financière, une promesse qui s'appuie sur sa mission de protection du public.

Afin de continuer à bâtir la notoriété de la Chambre tout en mettant l'accent sur la valeur du conseil professionnel, une nouvelle campagne publicitaire multiplateforme conçue et pilotée par l'équipe de la CSF a été diffusée à l'automne 2018. Elle a de nouveau misé sur le concept de santé financière en jouant sur deux principaux aspects : la prévention et les obligations des professionnels en services financiers envers leurs clients.

La Chambre y est allée d'un premier message en panneaux d'affichage : «Prévenir les maladies transmises financièrement». Véhiculé dans l'ensemble de la province, il décrit en peu de mots le rôle de la CSF qui, en veillant au développement des compétences et à l'intégrité de ses membres, protège les consommateurs.

Dans un deuxième temps, des publications sur le Web et les réseaux sociaux ont incité les Québécois à obtenir les conseils de professionnels afin d'éviter des maladies susceptibles d'affecter leur santé financière.

De son côté, le volet radio a souligné les obligations des conseillers envers leurs clients, comme celles d'expliquer les solutions d'assurance ou d'épargne, d'évaluer la tolérance au risque et de recommander les produits qui conviennent.



# DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

**La CSF a, entre autres mandats, celui d'assurer la discipline et la déontologie de ses membres pour mener à bien sa mission première de protection du public. Pour ce faire, elle peut compter sur la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle.**

S'il croit que son conseiller n'a pas agi au meilleur de ses intérêts, tout consommateur de produits et services financiers peut s'adresser au syndic. Celui-ci entreprendra les démarches d'enquête et, si la situation l'exige, déposera une plainte auprès du comité de discipline de la Chambre.

Le rôle du syndic de la CSF, lors de la réception d'une plainte, est d'enquêter afin de vérifier si les actes posés par le membre dans l'exercice de sa profession sont conformes au *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, au *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou à l'un de leurs règlements.

En 2018, 454 demandes d'enquête ont été traitées et 345 dossiers d'enquête ont été ouverts. Après examen, c'est donc 76 % de ces demandes qui ont mené à l'ouverture de dossiers d'enquête.

La majorité (66,7 %) des 345 dossiers d'enquête ouverts en 2018 concernaient la discipline de l'assurance, alors que 32,2 % portaient sur les valeurs mobilières et 1,1 % sur les deux domaines conjointement.

## SOURCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE

En 2018, 53 % de tous les dossiers d'enquête (183 sur 345) ont été ouverts à la demande de consommateurs, alors que l'industrie était à l'origine de 21 % de ces dossiers (73 sur 345) et le syndic de 26 % de ces dossiers (89 sur 345).

Les dossiers d'enquête qui concernent l'assurance proviennent des consommateurs dans 53 % des cas (122 sur 230). L'industrie est plaignante dans 30 % de ces dossiers (68 sur 230) et le syndic, dans 17 % des cas (40 sur 230).

Les proportions sont différentes pour ce qui est des dossiers d'enquête portant sur les valeurs mobilières. En effet, 42,5 % des dossiers (47 sur 111) ont été ouverts à l'initiative du syndic et 53 % d'entre eux (59 sur 111) l'ont été à la suite de plaintes de consommateurs. L'industrie n'est à l'origine que de 5 dossiers d'enquête.

Enfin, sur les quatre dossiers touchant conjointement l'assurance et les valeurs mobilières, deux provenaient du syndic et deux des consommateurs.

Année	Dossiers d'enquête	Membres visés	Demandes d'enquête
2018	345	310	454
2017	420	389	514

## DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

### INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE

L'infraction générale d'avoir fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme a été relevée dans 16 % des demandes d'enquête (73 sur 454).

En ce qui a trait aux infractions spécifiques le plus souvent alléguées dans les demandes d'enquête en 2018, la communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère et le non-respect de la procédure de remplacement ont été dénoncés dans près de 37 % des demandes, comme le montre le tableau suivant.

	% 2018	2018	2017
<b>Infractions spécifiques alléguées</b>			
Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	22,2	101	100
Non-respect de la procédure de remplacement	15,2	69	121
Inexécution ou mauvaise exécution du mandat confié par le client	11	50	57
Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents	6,6	30	52
Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur (convenance)	6,4	29	46
Pratiques commerciales non conformes	4,6	21	25
Inexécution ou mauvaise exécution de l'analyse des besoins financiers ou du profil d'investisseur	3	14	19
Appropriation de fonds	2,6	12	14
Conflit d'intérêts (conflit d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires)	2	9	39
Vente ou offre de produits et services financiers sans détenir la certification requise	1,5	7	18

## DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

### DÉCISIONS RENDUES

En 2018, 457 décisions ont été rendues par le syndic et les syndics adjoints de la CSF au terme d'enquêtes effectuées par les enquêteurs de la CSF.

Sont exclues de ce nombre les décisions rendues au stade de la demande d'enquête en raison, par exemple, de l'absence de compétence et de certification, du fait qu'une décision a déjà été rendue à l'égard du membre, de l'insuffisance de preuve ou de l'absence de fondement de l'allégation mentionnée dans la demande d'enquête. Ainsi, outre les 457 décisions rendues au terme d'une enquête, 87 demandes d'enquête ont fait l'objet d'une analyse et d'une décision en 2018, pour un total de 544 décisions. Les 457 décisions rendues au terme d'une enquête sont réparties comme suit :

	2018	2017
Mesures administratives	115	175
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de l'allégation	164	229
Décisions disciplinaires	50	93
Autres décisions (absence ou transfert de juridiction, enquête ou discipline suspendue, retrait de l'industrie, fermeture sur la foi d'un jugement, décès)	128	111
<b>Total</b>	<b>457</b>	<b>608</b>

Il en ressort que dans 36 % des enquêtes, les infractions alléguées étaient fondées.

C'est pourquoi des mesures administratives ont été retenues ou des plaintes disciplinaires ont été déposées à l'égard des représentants dans ces cas. En 2017 et 2018, ce sont respectivement 15,3 % et 10,9 % des décisions qui ont mené au dépôt de plaintes disciplinaires. Enfin, en 2018, 54 plaintes ont été déposées auprès du comité de discipline.

Par ailleurs, lorsqu'une décision de fermer un dossier d'enquête est prise, la personne ayant réclamé la tenue de l'enquête peut demander au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers de formuler un avis sur cette décision. En 2018, 15 demandes d'avis ont été adressées à ce comité. Au 31 décembre 2018, le comité avait maintenu les décisions des syndics dans 12 dossiers et son avis était attendu dans trois dossiers.

# COMITÉ DE DISCIPLINE

**Le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière a pour mandat d'entendre toute plainte formulée à l'égard d'un membre de la Chambre à la suite d'une infraction aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, de la *Loi sur les valeurs mobilières* ou de l'un de leurs règlements.**

**Le comité de discipline est composé :**

- du président ou du vice-président (nommés par le ministre des Finances) ou d'un des présidents suppléants (nommés par le président du comité de discipline);
- de deux professionnels membres de la Chambre exerçant dans la même discipline ou catégorie d'inscription et le même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

À l'issue des procédures disciplinaires initiées devant lui, le comité de discipline doit décider si le membre visé a effectivement commis une infraction et, dans l'affirmative, prescrire les sanctions à lui imposer. Les audiences du comité de discipline sont publiques, à moins que celui-ci n'ordonne le huis clos.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

L'audience se déroule en deux étapes. La première consiste à déterminer si le représentant est coupable des infractions énoncées dans la plainte. C'est le plaignant (soit le syndic, soit le plaignant privé) qui a le fardeau de faire cette preuve. La durée d'une audience sur la culpabilité varie selon l'ampleur et la complexité du dossier.

Si le comité de discipline juge que le représentant est coupable, il y aura une audience pour entendre les représentations sur les sanctions devant être imposées. Il peut arriver que les deux audiences se déroulent en même temps, si le représentant reconnaît sa culpabilité.

La décision du comité de discipline peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec.

## SANCTIONS POUVANT ÊTRE IMPOSÉES PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Lorsque le comité de discipline est d'avis qu'un professionnel a commis une infraction, il doit lui imposer, selon le cas, les sanctions suivantes :

- une réprimande;
- une radiation temporaire ou permanente;
- une amende variant entre 2 000 \$ et 50 000 \$ pour chaque infraction;
- l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.

De plus, le comité peut recommander une activité de formation qui sera imposée par le conseil d'administration et, dans certains cas, ordonner la publication d'un avis de la décision dans un journal circulant dans la localité où le représentant a son domicile professionnel ou dans tout lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession. Il peut aussi condamner le représentant au paiement des déboursés.

La sanction disciplinaire a pour principaux objectifs : la protection du public, la correction de l'inconduite professionnelle, l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et, enfin, la réhabilitation du professionnel.

## DÉCISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Les décisions du comité de discipline rendues depuis 2001 sont accessibles sur le site Web de la CSF.

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### BILAN DE L'ANNÉE 2018

#### Les activités du comité de discipline

Le tableau suivant présente le nombre de dossiers en traitement par le comité de discipline en 2018, incluant les dossiers en appel.

#### DOSSIERS EN TRAITEMENT

	Nombre de dossiers actifs
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	124
Dossiers ouverts	55
Dossiers fermés	(79)
Au 31 décembre 2018	100

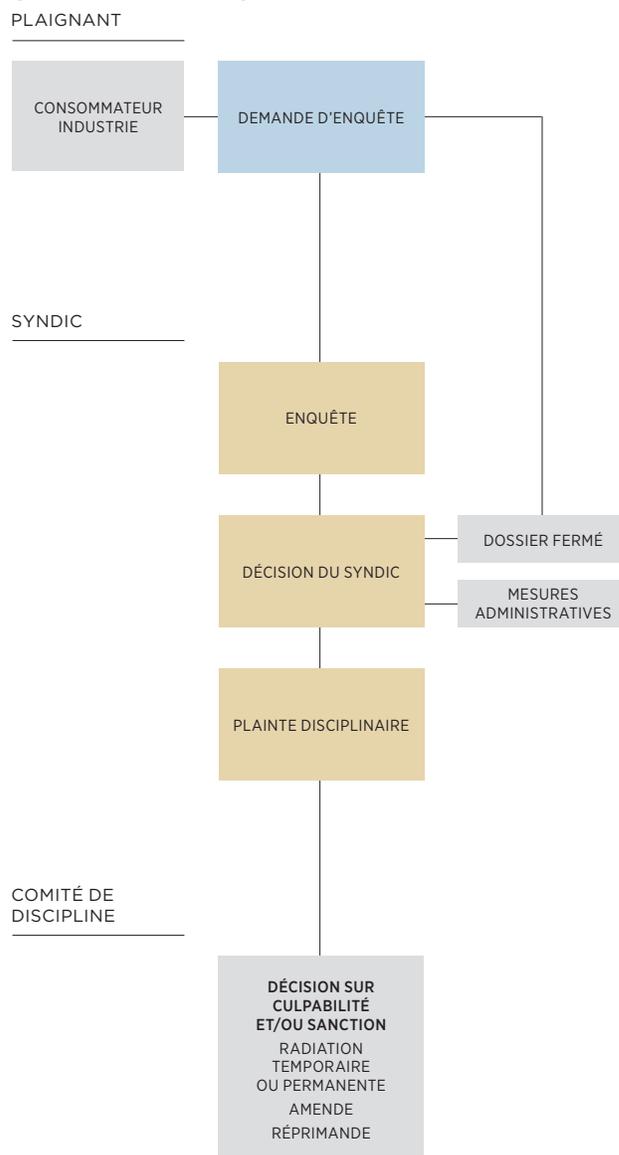
#### Les plaintes disciplinaires

En 2018, le comité de discipline a reçu 55 plaintes comportant au total 188 chefs d'infraction. Deux (2) de ces plaintes concernaient un même représentant. Une (1) des 55 plaintes a été déposée par un plaignant privé. Il n'y a pas eu de demande de radiation provisoire, alors qu'en 2017, une (1) plainte disciplinaire était accompagnée d'une telle demande. Les tableaux suivants indiquent respectivement le nombre de plaintes par discipline ou catégorie d'inscription et les infractions alléguées.

#### PLAINTES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION

Disciplines et catégories d'inscription	Nombre de plaintes	
	2018	2017
Courtage en épargne collective et/ou en plans de bourses d'études	23	22
Assurance de personnes et/ou assurance collective de personnes	28	41
Combinaison des deux	4	8
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>71</b>

### CHEMINEMENT D'UNE PLAINTE



## COMITÉ DE DISCIPLINE

### INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES EN 2018

Chefs d'infraction	Disciplines et catégories d'inscription			Total en 2018	Total en 2017
	Courtage en épargne collective et/ou en plans de bourses d'études	Assurance de personnes et/ou assurance collective de personnes	Combinaison des deux		
Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	1	19	4	24	53
Conflit d'intérêts	0	1	2	3	50
Inexécution ou mauvaise exécution de l'analyse des besoins financiers ou du profil d'investisseur	1	11	0	12	39
Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme	19	9	0	28	27
Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents	19	12	14	45	26
Inexécution ou mauvaise exécution du mandat confié par le client	1	3	0	4	20
Rabais de prime	0	0	0	0	15
Appropriation de fonds	15	1	0	16	14
Autres	15	41	0	56	34
<b>Total en 2018</b>	<b>71</b>	<b>97</b>	<b>20</b>	<b>188</b>	<b>278</b>
Total en 2017	50	218	10	—	278

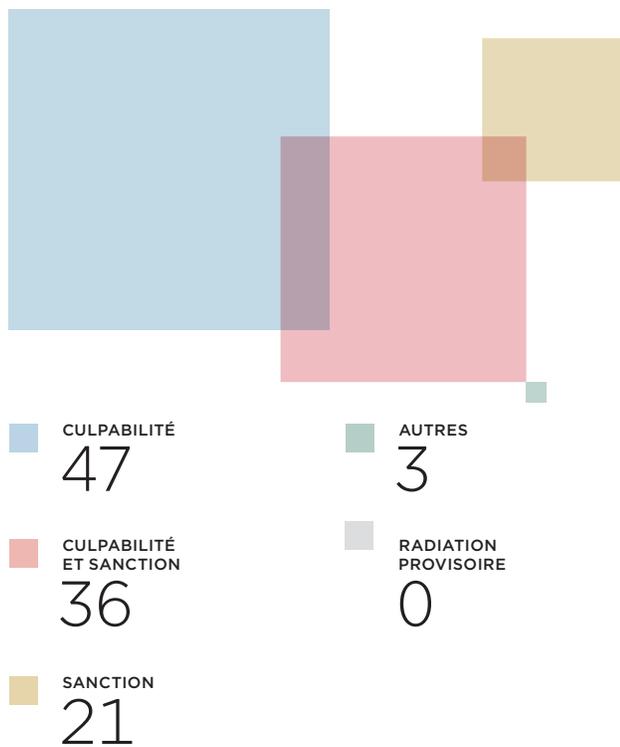
Sur l'ensemble des membres ayant fait l'objet d'une plainte disciplinaire en 2018, 9 % (4 % en 2017) exerçaient dans la discipline de la planification financière, bien que les plaintes portées contre eux relevaient de l'assurance de personnes ou des valeurs mobilières.

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### Les auditions

En 2018, le comité de discipline a tenu 107 journées d'audition (traitement de 72 dossiers différents), comparativement à 135 (traitement de 102 dossiers différents) en 2017.

#### RÉPARTITION DES JOURNÉES D'AUDITION SELON LE TYPE D'AUDITION



### Les décisions

En 2018, le comité de discipline a rendu 91 décisions.

#### TYPES DE DÉCISIONS RENDUES

Types de décision	Nombre de décisions	
	2018	2017
Décision sur culpabilité	22	18
Décision sur culpabilité et sanction	42	55
Décision sur sanction	24	10
Décision sur requête en radiation provisoire	0	1
Autre décision, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	3	10
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>94</b>

Parmi les 22 décisions sur culpabilité, une (1) (une (1) en 2017) a rejeté l'ensemble des chefs d'infraction contenus dans la plainte, et deux (2) (deux (2) en 2017) ont rejeté un ou plusieurs des chefs d'infraction contenus dans la plainte.

Le comité de discipline se réunit partout au Québec.  
Des 107 journées d'audition tenues en 2018 par le comité :

- 92 ont eu lieu à Montréal
- 11 à Québec
- 1 à Matane
- 3 à Trois-Rivières

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### Les sanctions

En 2018, 66 décisions ordonnant 248 sanctions ont été rendues. Sur l'ensemble des membres ayant fait l'objet d'une décision sur culpabilité et sanction ou d'une décision sur sanction, environ 8 % (6 % en 2017) exerçaient dans la discipline de la planification financière, bien que les plaintes portées contre eux relevaient de l'assurance de personnes ou des valeurs mobilières.

Les principaux chefs d'infraction pour lesquels une sanction a été prononcée figurent dans le tableau ci-dessous.

### CHEFS D'INFRACTION SANCTIONNÉS PAR LE COMITÉ EN 2018

Chefs d'infraction	Disciplines et catégories d'inscription			Total en 2018	Total en 2017
	Courtage en épargne collective et/ou en plans de bourses d'études	Assurance de personnes et/ou assurance collective de personnes	Combinaison des deux		
Opération non autorisée	0	2	0	2	37
Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	0	46	0	46	33
Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents	8	10	3	21	30
Appropriation de fonds	1	7	2	10	23
Inexécution ou mauvaise exécution de l'analyse des besoins financiers ou du profil d'investisseur	1	17	0	18	17
Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme	13	9	1	23	17
Conflit d'intérêts	0	44	34	78	12
Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur (convenance)	0	3	0	3	10
Autres	0	47	0	47	8
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>185</b>	<b>40</b>	<b>248</b>	<b>187</b>

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### Les sanctions (suite)

Les sanctions imposées par le comité de discipline ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité. Pour déterminer les sanctions justes et appropriées, les membres du comité tiennent compte de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs, notamment : la gravité de l'infraction, le préjudice subi par les consommateurs, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience et les antécédents disciplinaires du représentant ainsi que le risque de récidive.

Des sanctions de radiation ont été imposées à 46 représentants (45 en 2017) : de ce nombre, 43 (36 en 2017) temporairement pour une période variant d'un (1) mois à dix (10) ans, et six (6) (9 en 2017) de façon permanente. Des six (6) représentants ayant été condamnés à la radiation permanente, trois (3) ont également fait l'objet d'une radiation temporaire à l'égard des chefs d'infraction dont ils étaient trouvés coupables.

De plus, le comité a recommandé le suivi de 16 formations (quatre (4) en 2017) et a émis une (1) ordonnance de remboursement (0 en 2017).

### SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'INFRACTION

Nature des sanctions imposées					Total en 2018	Total en 2017
	Courtage en épargne collective et/ou en plans de bourses d'études	Assurance de personnes et/ou assurance collective de personnes	Combinaison des deux	Planification financière		
Radiation permanente	1	18	3	0	22	21
Radiation temporaire	22	97	12	0	131	94
Amende	0	37	15	0	52	43
Montant total	0 \$	167 500 \$	95 000 \$	0 \$	262 500 \$	244 500 \$
Ordonnance de remboursement	0	1	0	0	1	
Réprimande	0	15	11	0	26	31
Recommandation de formation	0	16	0	0	16	
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>184</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>248</b>	<b>189</b>

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### Les appels

Au cours de l'exercice, un (1) dossier a été porté en appel devant la Cour du Québec. De plus, durant cette même période, quatre (4) dossiers ayant fait l'objet d'un appel se sont conclus, comme l'indique le tableau suivant.

#### DOSSIERS EN APPEL

	Nombre de dossiers en appel
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	6
Dossiers ouverts	1
Dossiers fermés	(4)
Au 31 décembre 2018	3

### REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres, le président et les présidents suppléants pour leur inestimable et nécessaire apport aux travaux du comité de discipline. Leur implication, leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis de confirmer la valeur d'un régime disciplinaire fondé sur l'expertise et l'appréciation des pairs. La précieuse collaboration de chacun des membres a permis au comité de discipline de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche qui lui a été attribuée par le législateur.

# MEMBRES DU COMITÉ DE DISCIPLINE

## **Président**

M<sup>e</sup> Claude Mageau

## **Présidents suppléants**

M<sup>e</sup> Marco Gaggino

M<sup>e</sup> Sylvain Généreux

M<sup>e</sup> George Hendy

M<sup>e</sup> Janine Kean

M<sup>e</sup> Gilles Peltier

## **Membres**

Joël Badan

Gisèle Balthazard, A.V.A.

Robert Benson, Pl. Fin.

Adélard Berger, A.V.C., Pl. Fin.

Benoît Bergeron, A.V.A., Pl. Fin.

Jean-Michel Bergot

Diane Bertrand, Pl. Fin.

Marc Binette, Pl. Fin.

Louis-Georges Boily, Pl. Fin.

Éric Bolduc

Robert Chamberland, A.V.A.

Richard Charette

Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.

André Chicoine, A.V.C.

Suzanne Côté, Pl. Fin.

Pierre Décarie

Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.

Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.

Silvie Di Pietro

Armand Éthier, A.V.C.

François Faucher, Pl. Fin.

Christian Fortin

Louis-André Gagnon

Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Claude Gauthier

Michel Gendron

Louis Giguère, A.V.C.

Mona Hanne, Pl. Fin.

Patrick Haussmann, A.V.C.

Guy Julien, A.V.C.

Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.

Jean Lachance, Pl. Fin.

BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.

Serge Lafrenière, Pl. Fin.

Jasmin Lapointe

Alain Legault

Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.

Michel McGee

Jean Ménard, A.V.C.

Mabolia Ndangbany

Hugo Neveu

André Noreau

Gilles Pellerin, Pl. Fin.

Denis Petit, A.V.A.

Stéphane Prévost, A.V.C.

Monique Puech

John Ruggieri, A.V.A., Pl. Fin.

Claudette Saint-Germain

Frédéric Scheidler

Kaddis Sidaros, A.V.A.

France Stewart, A.V.C., Pl. Fin.

Bruno Therrien, Pl. Fin.

Antonio Tiberio

Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.

Dominique Vaillancourt

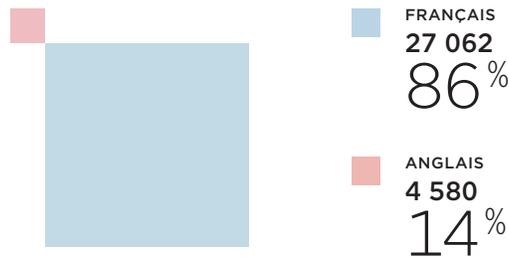
# PROFIL DES MEMBRES

Au 31 décembre 2018

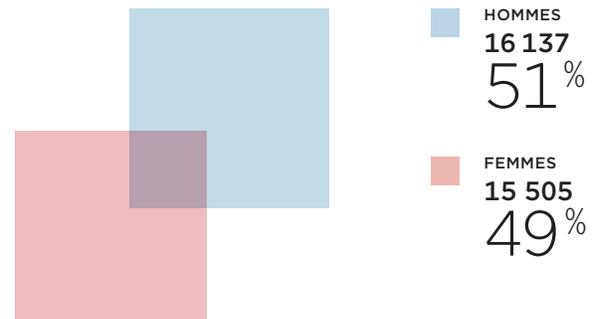
## NOMBRE TOTAL DE MEMBRES

# 31 642

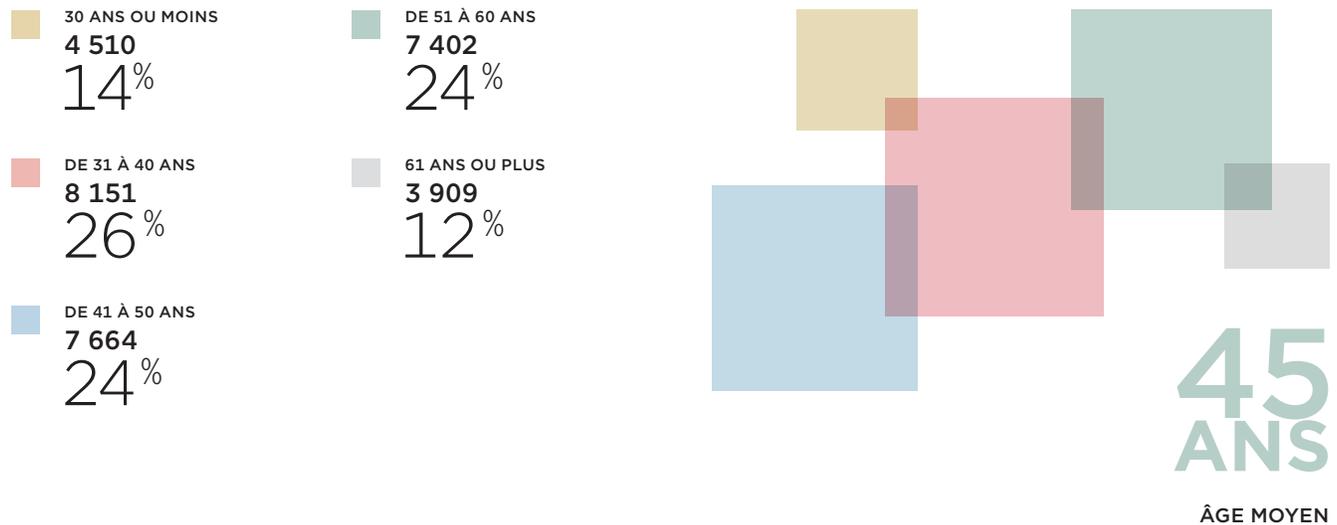
## NOMBRE DE MEMBRES SELON LA LANGUE



## NOMBRE DE MEMBRES SELON LE SEXE



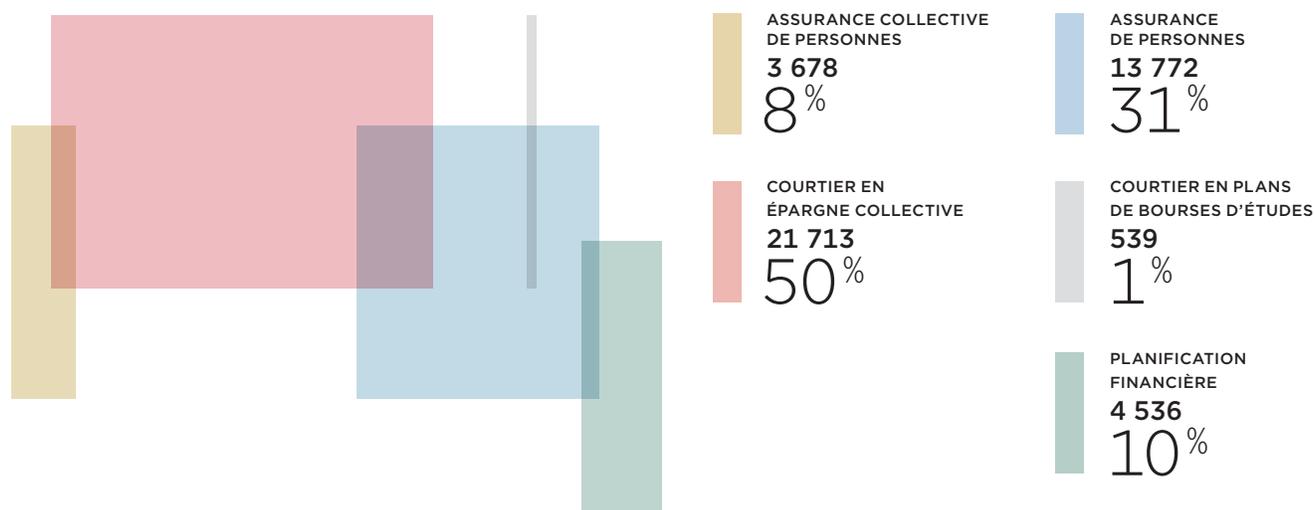
## NOMBRE DE MEMBRES SELON L'ÂGE



## PROFIL DES MEMBRES

Au 31 décembre 2018

### DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION



### NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA SPHÈRE D'ACTIVITÉ

(Un membre peut exercer dans plusieurs disciplines ou catégories d'inscription.)	Assurance de personnes		Assurance collective de personnes		Planification financière		Courtage en épargne collective		Courtage en plans de bourses d'études	
	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%
30 ans ou moins	1 588	3,5	141	0,3	266	0,6	3 532	7,9	33	0,1
31 - 40 ans	2 814	6,3	461	1,0	836	1,9	6 148	13,7	112	0,2
41 - 50 ans	3 232	7,2	780	1,7	1 374	3,1	5 451	12,1	161	0,4
51 - 60 ans	3 248	7,2	1 175	2,6	1 408	3,1	5 388	12,0	125	0,3
61 ans ou plus	2 900	6,5	1 151	2,6	553	1,2	1 938	4,3	108	0,2
N/D		0,0		0,0		0,0	8	0,0		0,0
<b>Total</b>	<b>13 782</b>	<b>30,7</b>	<b>3 708</b>	<b>8,2</b>	<b>4 437</b>	<b>9,9</b>	<b>22 465</b>	<b>50,0</b>	<b>539</b>	<b>1,2</b>
Âge moyen	49		53		48		43		48	

## PROFIL DES MEMBRES

Au 31 décembre 2018

### NOMBRE DE MEMBRES PAR RÉGION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

	Total	Hommes	%	Femmes	%
<b>Région<sup>1</sup></b>					
Abitibi-Témiscamingue	539	228	42,3	311	57,7
Bas-Saint-Laurent	279	113	40,5	166	59,5
Capitale-Nationale	4 371	2 308	52,8	2 063	47,2
Centre-du-Québec	710	300	42,3	410	57,7
Chaudière-Appalaches	719	313	43,5	406	56,5
Côte-Nord	189	62	32,8	127	67,2
Estrie	1 060	503	47,5	557	52,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	923	441	47,8	482	52,2
Lanaudière	1 806	846	46,8	960	53,2
Laurentides	1 710	762	44,6	948	55,4
Laval	2 468	1 317	53,4	1 151	46,6
Mauricie	941	465	49,4	476	50,6
Montérégie	5 771	2 705	46,9	3 066	53,1
Montréal	6 627	3 841	58,0	2 786	42,0
Outaouais	2 599	1 503	57,8	1 096	42,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	818	374	45,7	444	54,3
N/D	112	56	50,0	56	50,0
<b>Total</b>	<b>31 642</b>	<b>16 137</b>	<b>51,0</b>	<b>15 505</b>	<b>49,0</b>

<sup>1</sup> Les membres de la région Nord-du-Québec sont répartis entre celles de l'Abitibi-Témiscamingue et de Saguenay-Lac-Saint-Jean.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de la CSF s'est tenue le 24 octobre, à l'Hôtel Montagne de Boucherville, devant une assistance enthousiaste et impliquée.

Les délégués élus qui représentent les membres de toutes les régions du Québec ont assisté en grand nombre à l'assemblée générale annuelle. Les participants ont pu ainsi obtenir des précisions tant sur les activités que sur les finances de la CSF.

## ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délégués et les membres élus du conseil d'administration de la CSF ont procédé à l'élection d'un administrateur au CA de la Chambre. Le vote s'est effectué au scrutin secret, par moyen électronique, au terme duquel M. Alain C. Roy a été élu pour un mandat de trois ans.



Précédé d'un atelier participatif mené de main de maître par l'animateur Jean-Luc Mongrain, l'événement fut aussi une occasion privilégiée pour les membres de partager leurs préoccupations à l'égard de la profession et de l'évolution de la pratique dans un contexte de remise en question du cadre législatif qui gouverne la profession.



M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction, s'est adressée aux membres pour faire le point sur les enjeux de la dernière année. Elle leur a entre autres rappelé la nécessité de se renouveler pour mieux relever les défis devant l'émergence de l'intelligence artificielle.



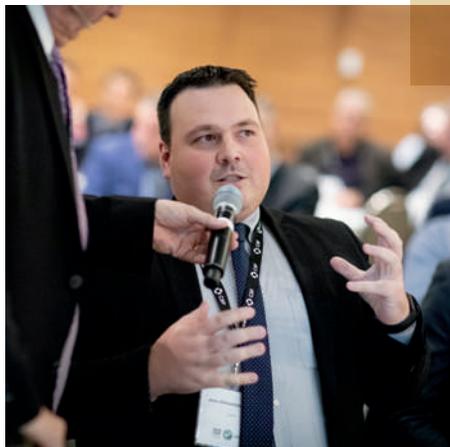
Dans cette perspective, l'organisation a entrepris une profonde réflexion, *Les Chantiers CSF 2018*, à laquelle les membres ont été invités à participer. M<sup>e</sup> Farley a également annoncé qu'elle entamerait une tournée provinciale pour rencontrer ces derniers et s'enquérir de leurs idées et attentes en plus de répondre aux diverses questions sur la mission et le fonctionnement de la Chambre.

Pour sa part, André Di Vita, président du conseil d'administration, a rappelé que la mission première de la CSF est de protéger le public, précisant qu'elle le fait en défendant les valeurs du professionnalisme et en fournissant aux membres tous les outils dont ils ont besoin pour s'élever au rang de professionnels en services financiers.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

L'atelier participatif et l'AGA ont permis aux délégués de partager leur point de vue sur différents enjeux touchant leur profession.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

### DÉLÉGUÉS COMPOSANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au 31 décembre 2018

#### Centre-du-Québec

Jean-Paul Allard  
Francis Bénard  
Abdellatif Bentaleb  
Richard Charette  
André Chicoine  
Martin Côté  
Pierrette Cyr  
Charles Drolet  
Christian Fortin  
Francis Gagnon  
Frédéric Gariépy-Ladouceur  
Maxime Gauthier  
Tommy Grégoire  
Jerry Jeanson  
Blaise Lako  
Nicolas Maheu-Giroux  
Pierre Rocheleau  
Alain Roy  
Benjamin Roy  
John Ruggieri  
Frédéric Scheidler  
Jacques Séguin  
Jeanne Senneville  
Jacques Veilleux

#### Laval-Laurentides

François Arsenaault  
Gisèle Balthazard  
Daniel Bard  
Larry Bathurst  
Diane Bertrand  
Daniel Bissonnette  
Abdelghani Chergui  
Diane Codère  
Mario Cotton  
Alexandre Damour-Surprenant  
Michel Dubé  
Martin Dufour  
Manon Fraser  
Hekmat Haik  
Patrice Lortie  
Michael Luciani  
Francis Poirier  
Michel Prévost  
Jean Makenson Saint Paul  
Phouvang Savann  
France Stewart  
Antonio Tiberio  
Pascal Turcotte  
Maurice Vézina

#### Montréal

Albert Audet  
Yannick Aumais  
Sophie Babeux  
Dominique Beaupré  
Mélanie Bossé  
Raynald Boudreau  
Martin-Alexandre Campbell  
Marjorie Carey  
Sow Shap Cheung You Mow  
Dyan Chevrier  
Bertrand Chicoine  
Patrick Cloutier  
Gilbert Côté  
Luc Daigneault  
Pierre Décarie  
Michelle Deslauriers  
Sylvain Dinelle  
Hélène Doré  
Raymond Dostie  
Benoît Duguay  
Marc-André Duhaime  
Gilles Éthier  
Éric Harvey  
Sacha-Olivier Lafond  
Sabrina Laliberté  
Bertrand Larocque  
Francine Lavallée  
Ralph Leclerc  
Daniel Leduc  
Pierre Martineau  
André Mathieu  
Gaétan Meloche  
Serge Morel  
Helena Oliveira  
Johanie Patenaude  
Benoit Payment  
Stéphane Prévost  
Habib Ranni  
Claudette St-Germain  
Odilon Talbot  
Louis-Roger Valiquette  
Gaétan Veillette  
Patrick Warda

#### Montréal

Anca Baban  
Joël Badan  
Mahbouba Balay  
Dany Bergeron  
Keven Brunelle  
Tonatiuh Cantu  
Jean-Sébastien Charron  
Michel Chartrand  
Antoine Chaume Legault  
Yan Jiang Chen  
Shirtaz Dhanji  
Kareem Diab  
Brice Paulin Dongmegne  
Nguegang  
Claude-Jean Durette  
Jonas Fadeu  
Louis-André Gagnon  
Claude Gauthier  
Marcos Gutierrez Cardenas  
Pauline Haddad  
Mona Hanne  
Clément Hudon  
Robert Kiricsi  
Daniel La Tour  
Mustapha Mansseri  
Amira Messieh  
Gregory Moussa  
Roland Carlos Nanwo Njiteu  
Alky Ndzila Aukogho  
Guillaume Parent  
Frantz Pierre-Louis  
Jean-François Rémillard  
Martin Rodrigue  
Kaddis Sidaros  
Christopher Sztankovics  
Nadine Thomas  
Felice Torre  
Jean Vachon  
Flavio Vani  
Nacera Zergane

#### Ouest-du-Québec

Marcel Gélinas  
Mario Sabourin  
Jean-François Simard

#### Québec

Adélar Berger  
François Bergeron  
David Blondeau  
Jean-Sébastien Bolduc  
Mario Cantin  
Robert Chamberland  
Yan Charbonneau  
François Faucher  
Louis Giguère  
David Gingras  
David Grégoire  
Michel Kirouac  
Jasmin Lapointe  
Bernard Leclerc  
Pierre Masson  
Hugo Neveu  
Denis Petit  
François Poulin  
Suzanne Spence  
Jean-Philippe Vézina

#### Saguenay-Lac-Saint-Jean-Est-du-Québec

Dorsaf Bellalah  
Martin Caron  
Alain Chiasson  
Sylvain Croft  
Michel Drapeau  
Gilles Garon  
Daniel Gauthier  
Pierre Gilbert  
Denis Landry  
Jacques Mercier  
Martine Mercier  
Josée Michaud  
Cynthia Morin  
Gilles Pellerin  
Jean-François Perron  
René Perron  
Claude Poirier  
Harold Rioux  
Gilbert Tremblay  
Nicolas Villeneuve

# ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le  
31 décembre 2018

Rapport des auditeurs indépendants	35
État de la situation financière	37
État des résultats	38
État de l'évolution de l'actif net	39
État des flux de trésorerie	40
Notes afférentes aux états financiers	41

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Chambre de la sécurité financière

## OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de la sécurité financière (l'«entité»), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les «états financiers»).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal, Canada  
Le 20 mars 2019

\*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109021

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	8 604 134 \$	7 341 231 \$
Débiteurs (note 4)	408 325	339 237
Frais payés d'avance	117 223	106 901
	<b>9 129 682</b>	<b>7 787 369</b>
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 5)	2 028 337	2 575 309
	<b>11 158 019 \$</b>	<b>10 362 678 \$</b>
<b>PASSIF ET ACTIFS NETS</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 290 638 \$	1 433 163 \$
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 7)	1 392 678	1 393 458
	<b>2 683 316</b>	<b>2 826 621</b>
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations	2 028 337	2 575 309
Non affectés	6 446 366	4 960 748
	<b>8 474 703</b>	<b>7 536 057</b>
Engagements (note 8)		
	<b>11 158 019 \$</b>	<b>10 362 678 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



**André Di Vita**  
Président du conseil  
d'administration



**Paulette Legault**, FCPA, FCGA, ASC  
Présidente du comité d'audit  
et finances

# ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	10 890 645 \$	10 947 850 \$
Formation	936 170	1 715 396
Greffe	360 667	296 228
Intérêts	160 110	83 538
Publicité	3 125	21 122
	<b>12 350 717</b>	<b>13 064 134</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	6 242 767	5 822 569
Procureur du syndic	789 263	999 832
Comité de discipline	734 207	970 756
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 5)	691 821	718 995
Services professionnels externes	649 734	602 921
Loyer, taxes, permis et électricité (notes 7 et 8)	523 968	546 720
Publicité	513 583	552 035
Publications	208 949	158 531
Frais de perception de la cotisation	204 056	200 843
Télécommunications et informatique	140 161	148 213
Communications	93 337	52 396
Allocations - président et vice-présidents	88 160	87 037
Fournitures de bureau et papeterie	86 251	118 135
Développement professionnel	83 382	19 680
Assurance	81 831	72 926
Frais de déplacement	75 373	74 615
Jetons des administrateurs et autres membres	68 084	48 143
Entretien et location - équipement de bureau	46 065	43 671
Frais de formation du personnel	35 027	33 399
Frais bancaires et financiers	28 485	49 449
Poste et messagerie	22 579	26 709
Créances irrécouvrables	4 988	9 765
	<b>11 412 071</b>	<b>11 357 340</b>
Excédent des produits sur les charges	<b>938 646 \$</b>	<b>1 706 794 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

2018

	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	2 575 309 \$	4 960 748 \$	7 536 057 \$
(Charges sur les produits) excédent des produits sur les charges	(691 821) <sup>1</sup>	1 630 467	938 646
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	144 849	(144 849)	—
Solde à la fin de l'exercice	2 028 337 \$	6 446 366 \$	8 474 703 \$

2017

	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	2 750 361 \$	3 078 902 \$	5 829 263 \$
(Charges sur les produits) excédent des produits sur les charges	(718 995) <sup>1</sup>	2 425 789	1 706 794
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	543 943	(543 943)	—
Solde à la fin de l'exercice	2 575 309 \$	4 960 748 \$	7 536 057 \$

<sup>1</sup> Représente l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>PROVENANCE (AFFECTATION) DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>Exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	938 646 \$	1 706 794 \$
Encaissement d'avantages incitatifs relatifs à un bail	—	260 717
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	209 611	250 090
Amortissement des actifs incorporels	482 210	468 905
Amortissement de l'avantage incitatif lié à des baux (note 7)	(140 295)	(77 311)
Charge de loyer relative aux avantages incitatifs relatifs à des baux (note 7)	139 515	558 058
	<b>1 629 687</b>	<b>3 167 253</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 10)	(215 763)	221 336
	<b>1 413 924</b>	<b>3 388 589</b>
<b>Investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(42 113)	(731 388)
Acquisition d'actifs incorporels	(108 908)	(62 210)
	<b>(151 021)</b>	<b>(793 598)</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>1 262 903</b>	<b>2 594 991</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>7 341 231</b>	<b>4 746 240</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<b>8 604 134 \$</b>	<b>7 341 231 \$</b>

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 10).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2018

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Chambre de la sécurité financière (la «Chambre») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

Le 5 octobre 2017, le ministère des Finances du Québec (le «Ministère») a déposé pour adoption à l'Assemblée nationale un projet de loi (le «projet de loi 141») visant, entre autres, l'abolition de la Chambre. Des périodes de consultations particulières ont eu lieu en décembre 2017 et janvier 2018 à la suite du dépôt du projet de loi 141. Le 15 février 2018, le principe du projet de loi 141 a été adopté par l'Assemblée nationale. Le 13 juin 2018, le projet de loi 141 a été sanctionné en excluant le principe d'abolition de la Chambre.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif («OSBL») présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada. Voici les principales méthodes comptables de la Chambre :

### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements hautement liquides facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur la durée de vie estimative des immobilisations ou sur la durée du bail, selon le cas. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Chambre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes, les périodes et le taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique	Linéaire	3 et 6 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

### c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le projet informatique (phase 1), le projet informatique (phase 2) et les coûts liés au développement de la formation continue obligatoire pour les membres étant appelée «développement professionnel». Les frais liés aux activités de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais liés aux activités de développement sont capitalisés s'ils satisfont aux critères de capitalisation, notamment si la Chambre peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre, sa capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, la disponibilité de ressources pour achever le développement de l'actif incorporel, sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement et sa capacité à démontrer que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables. L'amortissement des coûts liés au projet développement professionnel est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans à partir du moment où le projet de développement professionnel devient pleinement fonctionnel. L'amortissement des projets informatiques (phases 1 et 2) est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de six ans.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### d) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

#### e) Constatation des produits

##### i) Cotisations

L'AMF tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les montants perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés lorsqu'ils sont encaissés.

##### ii) Formation

Les produits provenant de la formation sont constatés au moment où la formation est offerte. Les montants perçus préalablement à la tenue de la formation sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

##### iii) Greffe

Les produits de greffe sont constatés au moment où une amende est imposée aux membres lors des comités de discipline tenus à la Chambre.

#### f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Chambre n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Chambre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Chambre ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix que la Chambre pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

#### g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. L'élément important donnant lieu à de telles estimations et hypothèses inclut la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de l'amortissement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2018, la Chambre a placé un montant de 7 839 033 \$ dans un compte d'épargne à intérêt élevé (2017 - 6 946 289 \$ investi dans un compte de fonds de placement composé principalement d'encaisse et de placements hautement liquides facilement convertibles à court terme).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### 4. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes à recevoir	311 437 \$	297 587 \$
Provision pour dépréciation des comptes à recevoir	(38 884)	(41 836)
Taxes à la consommation à recevoir	135 772	83 486
	<b>408 325 \$</b>	<b>339 237 \$</b>

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

#### a) Immobilisations corporelles

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 188 025 \$	998 068 \$	189 957 \$
Mobilier et équipement	461 611	275 648	185 963
Améliorations locatives	811 637	138 873	672 764
	<b>2 461 273 \$</b>	<b>1 412 589 \$</b>	<b>1 048 684 \$</b>
	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 121 628 \$	908 778 \$	212 850 \$
Mobilier et équipement	460 582	229 393	231 189
Améliorations locatives	811 637	64 807	746 830
	<b>2 393 847 \$</b>	<b>1 202 978 \$</b>	<b>1 190 869 \$</b>

La dépense d'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevée à 209 611 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (250 090 \$ en 2017).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

#### b) Actifs incorporels

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Projet informatique (phases 1 et 2)	2 437 279 \$	1 533 360 \$	903 919 \$
Développement professionnel	251 833	176 099	75 734
	2 689 112 \$	1 709 459 \$	979 653 \$
	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Projet informatique (phases 1 et 2)	2 359 856 \$	1 135 095 \$	1 224 761 \$
Développement professionnel	251 833	92 154	159 679
	2 611 689 \$	1 227 249 \$	1 384 440 \$

La dépense d'amortissement des actifs incorporels s'est élevée à 482 210 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (468 905 \$ en 2017).

### 6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Fournisseurs et charges à payer	706 183 \$	876 902 \$
Salaires et vacances à payer	570 325	545 321
Taxes à la consommation à payer	14 130	10 940
	1 290 638 \$	1 433 163 \$

Les salaires et vacances à payer comprennent un montant de 60 055 \$ au 31 décembre 2018 (72 259 \$ au 31 décembre 2017) au titre de somme à remettre à l'État englobant les montants à payer pour les cotisations salariales.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### 7. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Chambre s'est engagée jusqu'au 31 janvier 2028, en vertu d'un contrat de location-exploitation, pour la location de bureaux pour sa place d'affaires. Selon les termes de ce contrat, la Chambre reçoit des avantages incitatifs représentant des remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites. Le total des remises relatives aux améliorations locatives auxquelles a droit la Chambre est de 782 151 \$. De ce montant, une somme résiduelle de 260 717 \$ a été reçue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les avantages incitatifs relatifs à ce contrat sont amortis à partir de la date de prise de possession des locaux, soit le 26 septembre 2016.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les avantages incitatifs relatifs au bail concernent le bail venant à terme le 31 janvier 2028. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 140 295 \$ (77 311 \$ en 2017) a été amorti et comptabilisé à l'encontre de la charge de loyer.

### 8. ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2019	667 415 \$
2020	653 095 \$
2021	653 095 \$
2022	399 222 \$
2023	684 381 \$
2024 et suivants	2 794 557 \$

### 9. RISQUES FINANCIERS

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. La Chambre évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui sont jugés irrécouvrables.

La Chambre est aussi exposée au risque de crédit relié à sa trésorerie et équivalents de trésorerie. La Chambre gère ce risque en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Chambre prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### 10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(69 088)	129 613 \$
Frais payés d'avance	(10 322)	(34 540)
Créditeurs et charges à payer	(136 353)	128 763
Revenus reportés	—	(2 500)
	<b>(215 763) \$</b>	<b>221 336 \$</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :		
Encaisse	<b>765 101 \$</b>	394 942 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé	<b>7 839 033</b>	—
Placements à court terme hautement liquides	—	6 946 289
	<b>8 604 134 \$</b>	<b>7 341 231 \$</b>
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Acquisition d'actifs incorporels impayés à la fin de l'exercice	—	31 485 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice	<b>25 313</b>	—





**Chambre  
de la sécurité  
financière**

**SYMBOLE DE SANTÉ  
FINANCIÈRE**

2000, av. McGill College, 12<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3H3  
514 282-5777 1 800 361-9989  
[chambresf.com](http://chambresf.com)